

Les fronts se durcissent autour de la 13e rente AVS

PARLEMENT Si le principe de cette réforme ne fait plus débat, son financement cristallise désormais une opposition nette entre le Conseil national et le Conseil des Etats

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Depuis que la 13e rente AVS a été acceptée par la population, en mars 2024, le débat s'est déplacé vers son financement. En mars dernier, le Conseil des Etats a confirmé sa préférence pour un financement mixte combinant une hausse de la TVA et des cotisations salariales. Ce modèle est perçu comme plus équilibré, car il répartit l'effort entre différentes bases fiscales et limite la dépendance à une seule source de revenus. Pour le conseiller national Benjamin Roduit (Le Centre/VS), «la solution mixte doit rester la référence», car un financement uniquement par la TVA «pèserait sur le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population».

Deux logiques antagoniques

A l'inverse, le Conseil national maintient sa volonté de financer cette prestation supplémentaire par la seule TVA, avec un relèvement transitoire du taux à la clé. Vendredi dernier, la Commission de la sécurité sociale de la Chambre basse a confirmé sa position, à une très courte majorité (13 voix contre 12). Cette approche vise à éviter toute augmentation des charges salariales, considérées comme défavorables à l'emploi et à la compétitivité économique. Ce qui convient parfaitement au conseiller national Cyril Aellen (PLR/GE): «La majorité opposée à une hausse des cotisations sociales semble solide», même si «un vote serré en commission rend l'issue en plénum incertaine.»

Ce face-à-face institutionnel s'est durci depuis la session de printemps et les divergences ne sont plus seulement marginales ou techniques, mais elles traduisent deux conceptions différentes du financement de l'Etat social. D'un côté, une logique de solidarité intergénérationnelle et de diver-

sification des sources de financement. De l'autre, une logique de neutralité sur le coût du travail et de simplification fiscale. Une fracture dénoncée par la conseillère nationale Léonore Porchet (Les Vert-e-s/VD), pour qui «la TVA est un impôt injuste, qui touche tout le monde de la même manière», et dont le relèvement pèserait à la fois sur les ménages et sur les PME. Elle estime en outre qu'un financement uniquement temporaire «ouvre la voie à de futures hausses de l'âge de la retraite». Ce qu'assume le PLR, à l'image de son vice-président, Cyril Aellen: «La droite n'avance pas masquée. Elle affirme au contraire clairement qu'un relèvement progressif de l'âge de la retraite est inéluctable, compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie.»

Le peuple devra à nouveau voter

Ce bras de fer entre les deux modèles est suffisamment important pour rendre un consensus peu probable. En juin prochain, lors de la session d'été, une séance de conciliation semble la seule voie praticable pour arracher un compromis. Pour la conseillère nationale Valérie Piller Carrard (PS/FR), «tout se jouera à quelques voix près en plénum», dans un contexte où «les positions sont aujourd'hui très tranchées».

Sur le plan politique, cette situation révèle également des tensions plus larges. La TVA est critiquée pour son caractère régressif, car elle touche proportionnellement davantage les bas revenus, tandis que les cotisations salariales sont contestées pour leur impact sur le coût du travail. Cyril Aellen rappelle à cet égard que «le financement de l'AVS fait face à des défis structurels», et qu'ignorer ces enjeux «revient à devoir régulièrement trouver de nouvelles sources de financement, au détriment du pouvoir d'achat».

Quel que soit le résultat de cette épreuve de force, la population devra s'exprimer une nouvelle fois: tout relèvement de la TVA doit être soumis au vote. Sur ce point, Benjamin Roduit se dit convaincu que «la population choisira la variante mixte». ■